

Décret

Générale

modern

Décret n° 2003-0201/PRE modifiant le décret n° 2003-0093/PRE portant constitution du Conseil d'Administration de l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti.

n° 2003-0201/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
8 octobre 2003

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2003

Date du numéro
15 octobre 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'article 2 du Décret n°2003-0093/PRE est modifié comme suit : « Mme. Zeinab Kamil Ali, est nommée membre du Conseil d'Administration de l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti, en remplacement de Mme. Zahra Kamil Ali, appelée à d'autres fonctions ».

Article 2

Les autres dispositions du Décret n°2003-0093/PRE portant constitution du Conseil d'Administration de l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti restent inchangées.

Article 3

Le présent Décret qui prend effet à compter de sa signature, sera publié dans le Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH